



SAISIE ATTRIBUTION SUR COMPTE

Par **laurinette 85**, le **25/04/2016** à **13:21**

Bonjour à tous

Mon souci est le suivant A LA DEMANDE D'UN HUISSIER avec titre executoire de 2007 une SAISIE ATTRIBUTION EST ARRIVEE SUR MON COMPTE MAIS LA BANQUE N'A RIEN BLOQUE ET J'AI REUPERER MON ARGENT AVANT LA SAISIE DU COUP LA BANQUE QUAND MEME PAYER L'HUISSIER ET MIT LE COMPTE A DeCOUVERT AVAIT T'ELLE LE DROIT N'EST TELLE PAS EN TORT A N'AVOIR PAS BLOQUE LA SOMME ,,,,

MERCI POUR VOTRE REPONSE

Par **youris**, le **25/04/2016** à **13:43**

bonjour,

il faudrait connaître la chronologie exacte des opérations.

le principe de la saisie attribution est l'effet de surprise donc vous ne connaissiez pas la date de saisie.

salutations

Par **laurinette 85**, le **25/04/2016** à **13:55**

bONJOUR

mERCI DE CETTE PREMIERE
REPONSE

LA CHRONOLOGIE

2007 titre executoire a la demande de finaref puis plus de nouvelles deux demenagements entre temps

en debutmars(18) avis de saisie execution dun huissierde toulouse sur compte en banque VIDE MAIS PEL 2800 euros
IA BANQUE POPULAIRE reponD et INDIQUE le solde A LHUISSIER a hauteur de 2500

euros elle m'avise qu'elle bloque le compte
Mais je ferme PEL et recupere l'argent 10 JOURS PLUS TARD

DE CE FAIT TOUS LES COMPTES VIDES MAIS LE 20 AVRIL LA BANQUE PRELEVE 2500
EUROS SUR LE COMPTE COURANT VIDE ET DONC DEBITEUR MAINTENANT
Voila le plus precisement possible les faits

Par **laurinette 85**, le **25/04/2016** à **13:55**

bONJOUR

mERCI DE CETTE PREMIERE
REPONSE

LA CHRONOLOGIE

2007 titre executoire a la demande de finaref puis plus de nouvelles deux demenagements
entre temps

en debut mars (18) avis de saisie execution d'un huissier de Toulouse sur compte en banque
VIDE MAIS PEL 2800 euros

LA BANQUE POPULAIRE repond et INDIQUE le solde A L'HUISSIER a hauteur de 2500
euros elle m'avise qu'elle bloque le compte
Mais je ferme PEL et recupere l'argent 10 JOURS PLUS TARD

DE CE FAIT TOUS LES COMPTES VIDES MAIS LE 20 AVRIL LA BANQUE PRELEVE 2500
EUROS SUR LE COMPTE COURANT VIDE ET DONC DEBITEUR MAINTENANT
Voila le plus precisement possible les faits

Par **youris**, le **25/04/2016** à **14:09**

dans le cas d'une saisie-attribution, le débiteur n'est pas informé d'une saisie prochaine pour
éviter ce que vous avez fait de vider les comptes avant la saisie.

votre banque n'aurait pas du vous autoriser à récupérer l'argent de votre PEL.

la banque semble être en tort mais cela, à mon avis, ne remet pas en cause, le principe de la
saisie.

il faut voir avec votre banque ou contester la saisie auprès du juge de l'exécution.